



# Peintre du bâtiment (PBAT)

## Métier

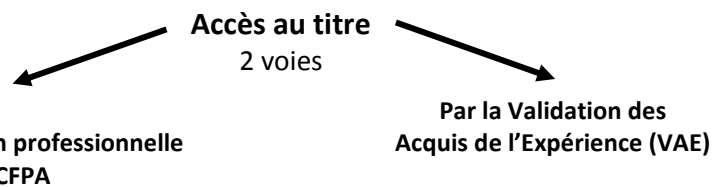
- ↪ Peintre enduiseur
- ↪ Peintre ravaleur
- ↪ Ouvrier professionnel peintre en bâtiment.



Le peintre en bâtiment assure la finition intérieure et extérieure des bâtiments neufs en réhabilitation ou en rénovation. Ces travaux ont pour finalité de protéger et de décorer les supports. Il réalise les travaux préparatoires et d'apprêts sur les différents supports. Il procède ensuite à la mise en peinture et à la pose des revêtements muraux.

Le titre **Peintre en Bâtiment** est composé de 3 activités, chacune d'elles faisant référence à un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

- Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiment en qualité de finition B ou C
- Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiment en qualité de finition B
- Réaliser des travaux de revêtements muraux simples à l'intérieur de bâtiment en qualité de finition B



Durée : 28 semaines

Pré-requis : niveau 4<sup>ème</sup> du collège

Accès à la formation : tests, entretien de confirmation de besoin de formation

A l'issue de la formation : Evaluation des compétences et entretien devant un jury de professionnels

Conditions : Justifier d'une expérience de 3 ans au minimum dans le métier.

Démarche :

- Faire une demande de VAE auprès du service en charge de l'Emploi.
- Si la demande est acceptée, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour préparer votre évaluation.
- Démontrer votre professionnalisme devant un jury de professionnels.

## Contexte de travail

Le peintre en bâtiment exerce son activité en plein air ou dans des locaux fermés, sur des chantiers de constructions neuves mais plus souvent en rénovation ou en site occupé.

Il doit respecter les règles de sécurité concernant le travail en hauteur, la protection contre les poussières et les produits volatils nocifs et se prémunir des risques électriques.

Le peintre en bâtiment travaille généralement seul ou au sein d'une petite équipe (2 à 5 personnes), sous la responsabilité d'un chef d'équipe, d'un compagnon ou de l'artisan. Il dispose d'une autonomie pendant sa journée de travail mais peut consulter son responsable en cas de problèmes inopinés. Certains types de chantiers (travaux sur des grandes surfaces, montage d'échafaudages, ..) nécessitent un travail collectif.

## Evolution professionnelle

- Chef d'équipe

**Titre de Niveau V**  
Arrêté N° 901/CM  
du 13 juillet 2012 modifié

## Où se former ? Où certifier ses compétences ?

